



ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF-ENVIRONNEMENTAL)

CONTRIBUTION DE LA CFDT ÎLE-DE-FRANCE



L'Union régionale interprofessionnelle CFDT Île-de-France et l'ensemble de ses syndicats et organisations agissent au quotidien pour améliorer la situation des salariés de notre région.

Emploi, conditions de vie et de travail, habitat, déplacements, équipements collectifs et services sont des enjeux majeurs qui étaient au cœur de notre contribution à l'élaboration du SDRIF approuvé en 2013 et actuellement en vigueur.

Alors que s'est ouverte une vaste concertation pour réviser ce schéma directeur à l'horizon 2040 et y intégrer beaucoup plus largement les enjeux environnementaux (climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets) dans un SDRIF-Environnemental, la CFDT Île-de-France porte des propositions sur les enjeux économiques – comment concilier l'attractivité de la région avec la nécessité d'un développement qui s'inscrive dans les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat –, sur la protection de la biodiversité, sur la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) – avec l'objectif d'atteindre une utilisation nette réduite de la voiture thermique individuelle, sur la sobriété énergétique dans les transports et sur le logement.

Les contours de ce projet régional de la révision du SDRIF-E viennent renforcer nos convictions syndicales en pouvant rendre crédibles des mesures pour le respect environnemental en les conjuguant avec un cadre social et dans une économie nouvelle au profit d'une vie plus sobre et responsable.

L'articulation des trois volets ZEN, ZAN et Économie circulaire vient interroger nos pratiques quotidiennes tout en nous permettant d'afficher nos propositions utiles à l'intérêt collectif.

Dans une première partie, nous devons répondre à une réelle cohésion entre les différents territoires de la région Île-de-France pour réussir à vivre dans « un environnement propice » en permettant un accès facile aux différents services essentiels (santé, commerces, culture, sport...) à moins d'un quart d'heure de chez soi.

Dans un second chapitre, nous voulons que la région Île-de-France fasse preuve de compétitivité éthique. Cela pourra s'organiser selon la CFDT Île-de-France que si nous faisons le choix d'une économie au profit des citoyens et dans une logique de réutilisation des produits consommés.

Enfin, **dans une troisième partie**, la question des énergies propres doit être au centre des remises en cause tant individuelles que collectives. Le déplacement sobre en Ile de France doit être une facilité plutôt qu'une contrainte en accédant davantage à la marche à pieds ou l'utilisation des mobilités douces avec les infrastructures correspondantes.

À travers ces trois volets qui se conjuguent avec les orientations définies dans le projet de la révision du SDRIF-E de la région Ile de France, la CFDT veut ici témoigner de son intérêt manifeste à la construction d'une société humaine plus résiliente, responsable et sans perdre de vue son envergure écologique, sociale et économique.

1

POUR UNE RÉGION SOBRE ET EFFICIENTE (ZAN)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LA VILLE DU QUART D'HEURE...

Si la Région Île-de-France reste le poumon national en termes de développement économique, de richesse, de démographie, elle demeure également l'une des régions métropolitaines où les inégalités sociales, territoriales et environnementales sont les plus criantes. La crise épidémique commencée en 2020, a mis fortement en lumière l'aspiration déjà préexistante de nombre de Franciliens de vivre dans un environnement propice à leur développement personnel. Sans connaître d'exode urbain significatif, les territoires péri-urbains, voire ruraux sont plébiscités représentant des espaces de vie attrayants. Cependant, l'attractivité des territoires ne se mesure pas seulement par sa qualité environnementale, mais également par les aménités existantes. Ainsi, les services publics et/ou services au public doivent accompagner tout projet d'aménagement, comme les réseaux de transport. La CFDT Île-de-France, comme elle l'a toujours soutenu, prône le polycentrisme autour des grands bassins de vie et d'emploi existants. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des territoires « hors métropole », notamment villes moyennes, où les lieux de vie doivent également devenir des lieux d'attractivité en termes d'emploi, de services.

Pour la CFDT le **rééquilibrage des territoires franciliens** (économie, commerces, services publics, culture, sport) doit passer par une autre vie sociale en développant l'accès aux services publics (Espaces France Services) et aux commerces à moins d'un quart d'heure à pied ou à vélo de chez soi. Ce rééquilibrage doit également tenir compte de l'organisation en « archipel » des territoires. Les mobilités intrarégionales, voire au-delà pour aller travailler, organiser sa vie sociale, sont telles aujourd'hui que le rapport des habitants aux territoires a changé.

Par ailleurs, une politique régionale en matière de **santé publique** plus équitable est indispensable dans notre région qui a payé un lourd tribut pendant la crise sanitaire. L'accès aux soins doit devenir une réalité pour chaque Francilien. Le système de santé francilien doit faire disparaître les déserts médicaux en favorisant l'installation de médecins généralistes dans des zones dites blanches.

FAVORISER LE LOGEMENT SOCIAL ET LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

UN LOGEMENT POUR TOUS

Le constat est partagé, il manque en Île-de-France un nombre important de logements abordables, et l'écart entre l'offre et la demande ne cesse de s'accroître. Les objectifs du SDRIF de 2013 n'ont pas été tenus. Ceci conduit à une situation que la CFDT ne peut accepter : travailleurs mal logés ou sans domicile fixe, avec les conséquences néfastes que cela produit sur la vie professionnelle et personnelle, et nous savons que l'accès au logement est étroitement lié à l'accès à l'emploi. Près d'un salarié sur trois a renoncé à un emploi à cause de la question du logement. Une relance significative de la construction nouvelle, et notamment dans le parc social et très social doit avoir lieu pour permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les ménages les plus modestes. La « chaîne du logement » doit également se rééquilibrer en développant une offre de logements intermédiaires, aujourd'hui chaînon manquant dans les parcours résidentiels : Plus de logement pour la classe moyenne, c'est autant de logements du parc social et très social qui pourront être libérés. La construction nouvelle n'est pas le seul levier à actionner. La CFDT Île-de-France est favorable à la densification dans le cadre du polycentrisme (ce qui ne veut pas dire pour autant que densification est synonyme d'immeubles de grande hauteur). Il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources possibles existantes ou non pour transformer des bâtiments à usage d'activité, des friches industrielles ou parking, en logements.

POUR UNE DÉCARBONATION DES LOGEMENTS

La décarbonation des logements est devenue un impératif environnemental absolu. Un effort massif doit être fait pour toute construction nouvelle afin de réduire au maximum l'émission de CO₂, à l'instar du plan mis en œuvre par Action Logement. Le secteur du bâtiment est à l'origine de 45% de la consommation d'énergie finale et de 27% des émissions de GES ! La rénovation thermique des logements existants doit également être prise en compte de manière beaucoup plus significative qu'aujourd'hui. Si la grande majorité des bailleurs sociaux ont fait les efforts nécessaires en engageant des travaux d'envergure, il n'en est pas de même dans le parc privé. C'est un enjeu climatique et social primordial, renforcé par l'apparition de la crise énergétique qui va vraisemblablement s'inscrire dans la durée. Déjà 864000 ménages franciliens sont en situation de précarité énergétique. Lutter contre la précarité énergétique améliorera **le confort des ménages et leur pouvoir d'achat** en réduisant les factures d'énergie.

Il devient donc urgent d'aider financièrement les locataires ou propriétaires modestes et agir pour une meilleure information et accessibilité aux droits existants en la matière.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION, CHANGER DE MODÈLE AGRICOLE ET SE NOURRIR SAINEMENT

La région Île-de-France, c'est 50% de surfaces cultivées dont 90% de grandes cultures, blé, colza, betterave, 23% de bois et forêts et 6% de milieux naturels non boisés. La sauvegarde d'une agriculture diversifiée et des productions spécialisées (maraîchage, horticulture et petit élevage) est devenue un enjeu des politiques locales. Les objectifs contenus dans les propositions du Pacte du pouvoir de vivre¹ ont tout leur sens en Île-de-France : réduire l'usage des intrants agricoles, transformer les systèmes agricoles, préserver la biodiversité, et permettre à nos enfants de se nourrir sainement.

SORTIR DES PESTICIDES D'ICI 2035 ET DES ENGRAIS DE SYNTHÈSE D'ICI 2050

Face au quadruple enjeu biodiversité-climat-économie-santé, il faut réduire drastiquement l'usage des pesticides et des engrais de synthèse. Pour ce faire, il est indispensable **d'accompagner les agriculteurs par des aides à l'installation conditionnées au respect des pratiques de l'agroécologie et des soutiens à la transition** (financiers, formation) pour les agriculteurs déjà installés.

Les intrants de synthèse (engrais et pesticides) sont un des piliers de nos modèles agricoles à bout de souffle. Par ailleurs, il est impossible de réduire la consommation de pesticides sans réduire la consommation d'engrais azotés de synthèse. Depuis 1960, notre consommation mondiale d'engrais azotés de synthèse a été multipliée par neuf. Une fois arrivés dans nos champs, **ces engrais émettent massivement du protoxyde d'azote, un gaz 265 fois plus puissant que le CO2.**

On ne pourra pas s'en passer du jour au lendemain mais il est nécessaire que le cap soit clair, pour les agriculteurs comme pour la société, et que les outils à notre disposition pour une réduction drastique voire l'arrêt complet de l'utilisation de ces intrants soient adaptés et ambitieux. Actuellement, moins de 1% des financements publics aux acteurs agricoles et alimentaires ont un impact avéré sur la réduction des pesticides. La plupart des outils visant à répondre aux objectifs de réduction des pesticides en France ont pour unique objectif d'améliorer les pratiques agricoles de façon cloisonnée, sans approche systémique.

Pourtant, **pas de sortie de la spirale de la dépendance aux pesticides et aux engrais de synthèse sans envisager une transformation de l'ensemble du système agricole et alimentaire.** Cette transformation systémique doit concerner tous les échelons : la ferme, les filières, l'organisation territoriale et les échanges avec le reste du monde.

Nous atteindrons l'objectif d'une agriculture réconciliée avec la biodiversité et le climat si une vision de long terme est posée et si les soutiens publics et les financements privés sont mis en cohérence. Les politiques publiques doivent fournir des outils économiques d'accompagnement aux changements des systèmes agricoles et alimentaires, **rémunérer les systèmes vertueux et soutenir la prise de risque des agriculteurs et de leurs collectifs.**

CONCILIER TOUS LES USAGES DU FONCIER POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Pour préserver la biodiversité, il faut poursuivre et amplifier le Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France (2013-2019), volet régional de la Trame Verte et Bleue afin de **ralentir le recul des terres agricoles**, des prairies, des friches et des bosquets, **stopper la disparition des zones humides**, limiter le fractionnement des espaces forestiers, maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain en raison de l'extension de l'urbanisation.

- Pour les **milieux aquatiques et humides**, il convient de **réhabiliter les bras morts et les marais** pour favoriser la diversité des habitats accessibles et éviter l'assèchement des zones humides indispensables au cycle de vie de certaines espèces, d'aménager les ouvrages hydrauliques pour décroiser les cours d'eau et **rétablir la continuité écologique piscicole**, et de **réduire l'artificialisation des berges** des cours d'eau.
- Concernant les **infrastructures de transport**, les infrastructures nouvelles doivent répondre aux enjeux de développement de l'agglomération parisienne, en particulier au niveau des réservoirs de biodiversité et sur les corridors régionaux les plus importants. Il faut **requalifier les infrastructures existantes**, le plus souvent dénuées d'aménagements permettant leur franchissement par la faune, et **atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires** sur le déplacement des espèces des mares et zones humides.
- **En milieu urbain**, il reste à conforter **les continuités écologiques de la ceinture verte**, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines, à maintenir et à restaurer des **continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain**, à **limiter la minéralisation des sols** qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain et à généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

¹ <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/projet/propositions/le-pouvoir-de-developper-lagr>

PERMETTRE À NOS ENFANTS DE SE NOURRIR SAINEMENT, DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE ET EN PARTICULIER DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Nos enfants (les lycées sont de la compétence de la Région qui pourrait donner l'exemple en la matière) doivent pouvoir manger sainement. Tous ne peuvent pas le faire, notamment parce que notre niveau de revenu ne nous permet pas toujours d'être exigeants sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation. C'est pourquoi les lieux de restauration comme la restauration scolaire doivent proposer une alimentation durable - moins et mieux de produits d'origine animale - et accessible financièrement. C'est par ailleurs un enjeu éducatif, en matière de santé et d'environnement, que de proposer des menus bio.

La CFDT et le Pacte du pouvoir de vivre proposent de généraliser et d'automatiser les tarifs sociaux dans la restauration scolaire et de soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits provenant d'une agriculture répondant aux critères de l'agroécologie (bio, filières courtes et de proximité).

DÉVELOPPER MASSIVEMENT LA NATURE EN VILLE ET L'ADAPTATION AU CLIMAT

Les mesures prévues dans le Plan régional d'adaptation au changement climatique adopté le 21 septembre 2022 devront être poursuivies et accentuées jusqu'en 2040 : aménager des **abris climatiques** à moins de dix minutes à pied pour chaque Francilien en cas de canicule, multiplier les **nouvelles fontaines et points de rafraîchissement** ainsi que la **plantation d'arbres**.



POUR UNE RÉGION COMPÉTITIVE ET ÉTHIQUE

ZÉRO DÉCHET ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE CHOIX D'UNE ÉCONOMIE AU PROFIT DES CITOYENS POUR UNE RÉUTILISATION DES PRODUITS

À ce jour, l'Île-de-France affiche un taux de recyclage de 20 à 22% soit à peine la moitié du taux national (49%) et n'augmente presque plus depuis 2010 selon une note de l'Observatoire des déchets (Ordif). L'Union régionale Interprofessionnelle CFDT Île-de-France approuve l'engagement fort de la région Île-de-France pour la valorisation des déchets à travers le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC), en favorisant le vrac dans tous les magasins d'ici 2025, en développant la consigne de verre pour réemploi, en réduisant drastiquement l'obsolescence programmée (projets de surcyclage, de réemploi et de réparation), l'élimination des emballages plastiques d'ici 2030, le doggy bag dans la restauration pour réduire le gaspillage alimentaire, le doublement d'ici 2025 du compostage collectif, le soutien de 50 projets « chantier circulaire » dans le BTP...

ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS VERS DES EMPLOIS VERTS

Concilier attractivité économique et résilience écologique suppose de questionner le mode de production, l'utilité sociale de ce qu'on produit, dans quelles conditions, l'impact sur l'environnement.

Cela suppose de mettre le paquet sur l'identification des métiers et filières de demain. Quels sont les secteurs à développer pour créer à la fois de l'emploi de qualité tout en s'inscrivant dans une économie qui ne porte pas atteinte à l'environnement ?

L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'INSERTION DANS L'EMPLOI

Cela suppose une veille technologique et sociale partagée. D'abord au plus près des salariés et agents dans les entreprises et administrations. Pour cela il faut un réel dialogue social et un partage des données avec les IRP (instances représentatives des salariés). La CFDT œuvre déjà dans ce sens en mettant en place par exemple des « sentinelles vertes » là où elle est présente. Il s'agit de militants et représentants CFDT qui sensibilisent et informent leurs collègues et directions sur les solutions à mettre en place pour une meilleure prise en compte de la question environnementale. La Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) doit être l'outil pour partager ces données avec les représentants des salariés. Ensuite entre les partenaires sociaux et les acteurs publics aussi bien au niveau national que local. Au niveau régional ce travail de prospective doit également se faire, en plus du cadre professionnel, dans les observatoires du dialogue social et les instances paritaires comme le Crefop. Ces instances sont à même de travailler sur l'attractivité des métiers, les conditions et l'organisation du travail. Les crises de nature différente (climatique, géopolitique) ainsi que l'évolution technologique impactent fortement le monde du travail. Les instances paritaires et quadripartites régionales doivent mieux travailler pour

identifier les besoins en compétences et les formations inhérentes. Le périmètre des bassins d'emploi franciliens peut-être le bon pour ce travail.

Elles ont aussi dans leurs attributions la question du lien entre le monde éducatif, les jeunes et l'insertion professionnelle. Ainsi le Crefop doit travailler mieux sur le lien entre le besoin des jeunes et le monde économique. Pour ce faire le Ceser ainsi que la commission Orientation du Crefop ont déjà rendu des avis auxquels la CFDT Île-de-France a contribué.

Face aux difficultés de recrutement dans beaucoup de secteurs, il faut que les partenaires sociaux et plus spécifiquement les employeurs se questionnent et changent de paradigme. En effet, dans les enquêtes d'opinion, après le salaire vient la question du sens au travail et plus généralement des conditions de travail. Pour des emplois de qualité, il faut lier la création de l'emploi et la question des conditions sociales, de l'utilité sociale, de la prise en compte du bilan Carbone de la fabrication. Conditionner l'accès aux aides publiques à des critères sociaux et écologiques. La CFDT Île-de-France demande également une meilleure prise en compte de la parole des salariés dans les prises de décisions qui les concernent. En effet, ils sont les mieux placés pour parler de travail et de son organisation.

Autre levier à articuler avec les questions de conditions de travail et de son organisation est la sécurisation des parcours professionnels comme la formation tout au long de la vie. En effet, le travail de prospective et d'identification des métiers porteurs doit être articulé avec des politiques d'orientation et de formation vers ces nouveaux métiers.

LE DIALOGUE SOCIAL COMME LEVIER DE CHANGEMENT

Compte tenu du contexte de crise actuel (crise climatique, guerre en Ukraine, envolée du prix de l'énergie), la CFDT Île-de-France s'inscrit dans l'objectif du plan de sobriété gouvernemental de 10% d'ici 2024. Mais il est évident que ce plan ne peut pas s'appliquer partout de la même manière. L'économie d'énergie et ses conséquences ne s'appliquent pas de la même façon dans une petite mairie et une grande surface de distribution alimentaire ou dans l'industrie par exemple. C'est pour cela que la CFDT demande que les objectifs du SDRIFE en matière de transition écologique s'appuient fortement sur le dialogue social au plus près des salariés et des agents. En effet, les efforts nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle donne vont certainement avoir des impacts sur l'organisation et les conditions de travail (à court et moyen termes, sur la question de la sobriété énergétique des entreprises peuvent être amenées à demander à leurs salariés de changer les horaires de travail pour une question d'économie d'énergie, des mises en place de l'activité partielle dans certain secteurs etc.). Ces mesures ne doivent pas remettre en cause la qualité de vie au travail des salariés et des agents, ou leur pouvoir d'achat. La crise sanitaire a déjà bousculé et accéléré les changements dans l'organisation du travail. Ainsi, le télétravail qui est un mode d'organisation du travail s'est largement installé et particulièrement en Île-de-France. Là encore, dans les entreprises et administrations où le télétravail a été négocié, la qualité et les conditions de travail s'en ressentent. En effet, ce mode d'organisation du travail ne se décrète pas. Il faut questionner les différents types d'activité, les métiers télétravaillables ou pas, le management qui évolue. Bref, partir de la réalité de chaque entreprise et administration. Ainsi le dialogue social à tous les niveaux est un levier et une garantie de réussite pour atteindre les objectifs fixés par le SDRIFE.



POUR UNE RÉGION DES ÉNERGIES PROPRES

MOBILITÉS, POUR DIMINUER LA POLLUTION ET ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, ACCOMPAGNER LES TRAVAILLEURS FRANCILIENS VERS L'ABANDON PROGRESSIF DU VÉHICULE THERMIQUE

En Île-de-France, **la pollution atmosphérique** est responsable chaque année de plus de 5000 morts prématurées et de plus de trois millions de journées de travail perdues. Le trafic routier (un tiers des émissions directes de GES) est la deuxième source de pollution et d'émission de GES en Île-de-France. Pour limiter la congestion du réseau routier, désengorger le pourtour de Paris et diminuer les émissions de microparticules, la CFDT IDF propose d'accorder la priorité aux transports en commun et aux mobilités actives. À cet égard les actions prévues dans le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France 2017-2020 (PDUIF) restent d'actualité et la mise en place de plans de mobilité dans les entreprises et administrations franciliennes doit être encouragée.

TRANSPORTS EN COMMUN, POURSUIVRE LE MAILLAGE RÉGIONAL

Dans une région qui se transforme par la volonté politique déjà engagée avec le Grand Paris Express, les usagers des **transports en commun** doivent bénéficier de trajets plus courts. Pour la CFDT Île-de-France, le développement, sur tout le territoire francilien, d'une **offre de transports accessible, sécurisée et adaptée aux rythmes de vie et de travail des Franciliens** est nécessaire, par exemple pour les travailleurs aux horaires décalés et de nuit qui doivent pouvoir se déplacer en transports collectifs. La CFDT Île-de-France revendique une **tarification sociale et solidaire** des transports publics pour les salariés, les agents publics, les travailleurs indépendants et les professions libérales, selon un principe d'équité entre les territoires et les usagers. Le maillage des transports francilien ne peut s'opérer que s'il y a concertation pour éviter toute frontière des lignes ferroviaires entre régions, pour une **prise en compte des travailleurs interrégionaux**. Enfin **l'intermodalité** (transports en commun + vélo ou trottinette ; stationnement automobile gratuit aux abords des gares dans les départements de grande couronne) doit être encouragée.

LES MOBILITÉS ACTIVES, MARCHÉ ET VÉLO, DOIVENT ÊTRE ENCOURAGÉES

Pour diminuer la pollution, faire face à la congestion des routes et à la saturation des transports en commun il est indispensable de poursuivre les efforts déjà engagés en faveur de la marche à pied et du vélo

- Maillon de base de la chaîne de déplacements, la marche à pied doit être valorisée et considérée comme un mode de déplacement à part entière, nécessitant une politique dédiée et des aménagements spécifiques. Pour redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements, il convient de pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs et aménager la rue pour les piétons : amélioration de l'éclairage, végétalisation, aménagement des lieux de halte, installation de mobilier urbain confortable, requalification et aménagement de places ou d'aires piétonnes. La **généralisation de la vitesse à 30 km/h** sur la voirie locale en zone urbaine reste un objectif. Il convient également d'élaborer des **plans en faveur de la marche**, sentiers et coulées vertes, et de déployer une **signalétique dédiée aux piétons** détaillant les directions et les temps de parcours vers les lieux de vie et d'activité du territoire.
- Pour répondre à la forte augmentation de l'usage du vélo, il est nécessaire de **construire un vrai réseau cyclable** – le RER vélo est une première étape prometteuse – en résorbant les discontinuités, facteurs d'insécurité, donc vrai frein à la pratique du vélo en milieu urbain et en utilisant toute la gamme des aménagements possibles : piste cyclable, bande cyclable, double sens cyclable, couloir bus ouvert aux vélos, sas vélo aux feux tricolores, cédez le passage cycliste aux feux tricolores... Le **stationnement des vélos** dans l'espace public (autour des gares et des bâtiments publics, en amont des feux tricolores), sur les lieux de travail et au domicile (copropriété ou habitat social) doit être massivement encouragé. Les tarifs pratiqués sur la **location de vélos** (Vélib', Véligo) doivent être calibrés pour que le dispositif soit socialement accessible par toutes et tous.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES, SOLUTION TRANSITOIRE MAIS PAS LA PANACÉE

Pour diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans les transports, il faut fixer une fin de vente des véhicules diesel et essence au plus tard en 2030, et des véhicules hybrides au plus tard en 2035. Or, nous sommes nombreux à ne pas avoir d'alternatives à la voiture pour nous déplacer, notamment en milieu rural. C'est pourquoi il faut dès maintenant se préoccuper de la disponibilité des ressources nécessaires à la fabrication et le recyclage des batteries pour véhicules électriques, accompagner les entreprises du secteur auto et s'assurer que les travailleurs conservent leur emploi via notamment des dispositifs de formation adaptés, **accompagner les ménages modestes** dans l'acquisition d'un véhicule zéro émission, **multiplier les bornes de recharges**, renforcer les normes sur les émissions de CO² des véhicules, **accélérer la conversion des flottes** publiques et privées. Cependant, le développement de l'industrie automobile axé sur la voiture électrique laissera de côté les personnes aux revenus les plus faibles et la voiture électrique ne sera pas la panacée pour une transition juste, même avec des aides ciblées. C'est pourquoi il faut mettre de gros moyens sur les alternatives à la voiture particulière et à l'autosolisme : transports en commun, mobilités actives, voir ci-dessus, **covoiturage et autopartage**...

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Stratégie régionale énergie climat votée en 2018 fixe des objectifs ambitieux d'atténuation des effets du dérèglement climatique à 2030 et 2050. Pour 2030, la cible est de diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015 en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement amplifié des énergies renouvelables (ENR). Pour 2050, l'objectif est de tendre vers une région 100% ENR et zéro carbone grâce à la réduction de 40% de la consommation énergétique régionale et la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

PRODUIRE NOTRE PROPRE ÉNERGIE

Il est nécessaire de multiplier dans les territoires les productions locales, tels que les **réseaux de chaleur** ou les **réseaux de froid** alimentés par récupération de la chaleur des data centers et des stations d'épuration, par **la géothermie** qui a encore beaucoup de potentiel de développement, la **méthanisation**, **l'hydrogène vert**, les chaufferies en **biomasse**, **le bois-énergie** et **le solaire** (installation de panneaux photovoltaïques sur les toits et les parkings).

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE

Pour atteindre l'objectif de la loi énergie et climat d'une réduction de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, cela suppose donc un modèle économique plus sobre en consommation de ressources et de tendre vers une région décarbonée. Cette sobriété devra se traduire par l'isolation thermique des bâtiments (voir 1-2), une agriculture moins dépendante des intrants de synthèse et de l'élevage (voir 1-3) et des mobilités largement décarbonées (voir 3-1).